



OCTOBRE 2022

NEWSLETTER



Réunion publique

Nous serons bientôt à la moitié d'un mandat atypique où nous avons eu trop peu de temps d'échanges. Nous vous invitons à nous retrouver :

le samedi 15 octobre à 11h dans la salle de motricité de l'école.

A cette occasion, nous reviendrons sur les projets structurants prévus d'ici 2026 :

Lotissements communaux

Sécurisation de l'église

Dernières phases de sécurisation des voiries du bourg de la commune

Atelier municipal

Rénovation de la mairie

Perspectives de l'école

Lors de cette réunion, nous vous présenterons également **les récentes évolutions** à l'école depuis la rentrée de septembre 2022 avec des focus sur le **Projet Educatif Territorial et la mise en place d'un portail famille.**

Nous avons souhaité programmer cette réunion sur le même format que les vœux du Maire, soit un samedi matin pour permettre à tous les habitants, petits et grands, d'être présents, et de nous retrouver pour un moment convivial.

Le Maire, J-L. DEMOIS



Ecole

Service enfance

Depuis le 1er septembre, Madame Geneviève GAUTTIER occupe le poste de référente de proximité. De plus, la commune a accueilli deux agents au sein de l'équipe d'animation de l'école des Salamandres d'Ecuillé :

Madame Ophélie Aubert intervient en tant qu'ATSEM dans la classe des TPS PS ET MS et Madame Marie-Claude LAURENT-BERTHONNEAU rejoint l'équipe d'animation sur les temps périscolaires du midi et du soir.

Temps périscolaires

Cette année l'équipe d'animation a conçu des activités autour du thème de la nature. Vous trouverez le planning détaillé sur le site internet de la commune et à la maison de l'enfance.



Si vous, ou une personne de votre entourage, souhaitez intervenir sur un de ces temps, venir présenter un métier, une passion, ou tout simplement participer, n'hésitez pas à nous contacter



Recensement 2023

Le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023.

Nous sommes à la recherche d'un agent recenseur pouvant effectuer cette mission.

Si vous êtes intéressé(e) n'hésitez pas à nous contacter



Aide à l'achat d'un vélo neuf

Angers Loire Métropole propose aux habitants du territoire une subvention pour l'achat d'un vélo neuf.

Mise en place en 2019 pour l'acquisition de vélo à assistance électrique, elle est élargie depuis le 15 décembre 2021 à l'acquisition de vélo sans assistance électrique.

Une seule aide est accordée par foyer, selon le barème suivant :

- vélo à assistance électrique : subvention de 200 euros maximum
- vélo-cargo à assistance électrique : subvention de 400 euros maximum
- vélo sans assistance : subvention de 50 euros maximum
- vélo-cargo sans assistance : subvention de 100 euros maximum

Le montant de la subvention est fixé à 25% du prix d'achat TTC, valable uniquement pour l'achat d'un équipement neuf, sur présentation d'un justificatif attestant une acquisition avant le 31 décembre 2022.

Télécharger le dossier de demande de subvention
https://www.angersloiremetro.pole.fr/fileadmin/user_upload/demande_sub_velos2021.pdf



nouveau

AU 1^{ER} JANVIER 2023 MISE EN PLACE DU Badge d'accès aux déchèteries

Faites votre demande
dès le 17 octobre 2022
et recevez votre badge par courrier
avant le 1^{er} janvier 2023.



Déchets

Ce badge sera **gratuit** et permettra d'accéder **sans limite de passage** à toutes les déchèteries d'Angers Loire Métropole. Un seul badge sera remis par foyer.

La demande se fera sur le site internet d'Angers Loire Métropole ou via un formulaire disponible à la Mairie ou en déchèterie à partir du 17 octobre prochain.

Toutes les informations concernant ce badge vous seront communiquées prochainement.

**informations
service
déchets :
02.41.05.54.00**



Sécheresse /réhydratations des sols:

Dernièrement, la mairie a déposé une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour l'année 2021.

Nous allons déposer également une demande pour l'année 2022 au vu des nombreux dossiers reçus cet été.

Si votre maison (ou un bâtiment) a subi des dommages ou des aggravations suite à l'épisode de chaleur et de sécheresse (apparition ou accentuation de fissures), **vous devez déposer une déclaration (courrier et photos) à la Mairie avant le 15 novembre prochain.**



Mieux chez moi

En tant qu'espace conseil France Rénov' pour l'agglomération angevine, **Mieux chez moi apporte des conseils techniques, administratifs et financiers pour tout projet de travaux d'amélioration énergétique de logement.** Ces travaux peuvent concerner un projet de rénovation énergétique en maison individuelle ou un projet de rénovation en copropriété.

Angers Loire Métropole propose également un accompagnement personnalisé dans le cadre de travaux d'adaptation du logement dans le cas d'un handicap ou de la perte d'autonomie. Suivant le projet envisagé, vous pouvez bénéficier d'aides financières d'Angers Loire Métropole et de l'Anah.

Les habitants intéressés par l'énergie solaire photovoltaïque ou thermique peuvent bénéficier de l'accompagnement d'un conseiller spécialisé dans le solaire ou être mis en relation avec des collectifs d'énergie citoyenne qui œuvrent pour le développement de l'énergie verte sur le territoire.



Mieux Chez Moi - 8, place Freppel, Angers - Tél.: 02 41 43 00 00
mieuxchezmoi@angersloiremetropole.fr

plus d'informations sur le site d'Angers Loire Métropole



Bruits, brûlage de végétaux et dépôts sauvages



Nous vous rappelons que :



Les travaux de bricolage, jardinage à l'aide d'appareils pouvant causer une gêne pour le voisinage (tondeuses à gazon, perceuses...) ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Plus d'informations : voir l'arrêté du 30 décembre 1999 : https://www.maine-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/arrete_bruit_1999-2.pdf



Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit. Valorisez vos déchets vert avec le compostage domestique, le broyage - paillage et la déchèterie



Les dépôts d'ordures sur la voie publique sont interdits. Nous avons remarqué ces derniers mois beaucoup de dépôts sauvages près de l'apport volontaire d'ordures situé au chemin du Portineau.



Si vous remarquez que le conteneur verre ou d'apport volontaire des déchets est plein, veuillez contacter directement le service déchets Angers Loire Métropole au 02.41.05.54.00.

Important : ne pas mettre de gros cartons dans l'apport volontaire et ne rien déposer à côté de ces conteneurs, merci.

